

Drame de Saint-Jude : Le Regroupement québécois du parrainage civique rappelle l'importance de la relation citoyen à citoyen pour briser l'isolement

Montréal, le 7 septembre 2010 - Le Regroupement québécois du parrainage civique se désolé du drame survenu à Saint-Jude en Montérégie. Le regroupement qui célèbre cette année son 30^e anniversaire rappelle que chaque citoyen peut opter pour une relation « parrain-marraine » pour remédier à l'individualisme.

Si l'autopsie révèle que les deux frères de 46 et 59 ans sont morts de causes naturelles, ce qu'elle ne dit pas, c'est que l'isolement n'est pas une cause de mort dite « naturelle ». L'homme est naturellement fait pour entretenir une relation avec ses semblables. La population québécoise est sensible à ce problème. Pourtant, malgré ses 30 ans d'existence au Québec, la mission du parrainage civique gagne encore à être connue. On peut définir le parrainage civique comme un programme de soutien par un citoyen ou une citoyenne bénévole à une personne marginalisée pour sa différence de capacités ou de santé, dans un contexte qui n'est ni professionnel, ni institutionnel et qui s'exprime d'abord et avant tout dans une relation de personne à personne.

Par le biais d'une relation de type parrain-marraine, chaque petit geste compte. Peu importe d'où est issue la personne, une visite hebdomadaire ou mensuelle et / ou une activité aussi simple qu'une visite au cinéma, une promenade dans un parc ou un appel téléphonique peut contribuer à bâtir une société en santé. Comme le dit Lucille Méthé, coordonnatrice : « Chaque citoyen a la responsabilité d'aller vers l'autre, car un jour c'est soi-même qui pourrait avoir besoin d'aide. J'invite ceux et celles qui ont envie de contribuer au bien-être de la collectivité à travers ce type de relation à communiquer avec nous ».

Rappelons que le parrainage civique permet aux personnes vivant avec une incapacité – déficience intellectuelle ou physique, problème de santé mentale, trouble envahissant du développement, perte d'autonomie ou problèmes sociaux affectifs – de vivre une vie plus normale et une citoyenneté mieux assumée par le biais de l'amitié avec un citoyen bénévole. Au Québec, une vingtaine de bureaux font du parrainage civique. Aux États-Unis, un organisme de parrainage civique est obligatoire dans chacun des états américains.

Source : Francis Halin, agent de communication

Regroupement québécois du parrainage civique

1 877 727-7246 communications@parrainmarraine.com

Cell. 450-210-0496